

Le SAE PAQUETTERIE VOUS INFORME ...

Evolution des tarifs des factures Eau 2025-2026



REFORME des redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N = Organisme public d'État)

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau.

Le SAEP perçoit ces redevances et les reverse en intégralité à l'A.E.S.N

Quelles sont les redevances nouvelles ?

3 nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte sur les factures d'eau et d'assainissement :

- + Une redevance sur la consommation d'eau potable
- + Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- + Une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Objectif des nouvelles redevances :

- + Rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages,
- + Valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau,
- + Dégager de nouveaux moyens pour permettre le déploiement du Plan Eau afin d'accompagner plus vite et plus fortement les territoires et acteurs économiques face à l'urgence climatique

Quand la réforme entre-t-elle en vigueur ? A compter du 01 JANVIER 2025, tous les abonnés à un réseau d'alimentation en eau potable (qu'ils soient ensuite raccordés à un réseau d'assainissement collectif ou non) devront s'acquitter de la redevance sur la consommation d'eau potable. Elle sera basée sur les volumes d'eau potable facturés et **remplacera donc l'actuelle redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique** visible sur les factures d'eau. Cela concerne toutes les factures d'eau émises à compter de cette date, peu importe la période de consommation.

Les redevances de performances s'appliqueront également sur les volumes facturés au titre de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif selon le cas, sur les factures des abonnés.

Impact des redevances sur le prix du m3 d'eau en € HT

	2024 Anciennes redevances	2025	2026 à 2030
Redevance sur la consommation d'eau potable	0.38	0.46	0.34
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable – tarif maximum	-	0.085	0.148
Redevance de prélèvement sur la ressource en eau	0.08	0.09	0.09
COUT DES REDEVANCES EAU / M3	0.46 € HT/m3	0.635 € HT / m3	0.578 € HT / m3
Redevance pour la performance des réseaux d'eaux usées – tarif maximum	0.185	0.089	0.356
COUT DES REDEV EAU ET ASST / M3	0.645 € HT / m3	0.724 € HT / m3	0.934 € HT / m3

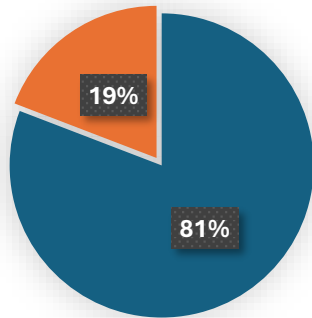
(*) tarifs maximums pouvant être minimisés avec un coefficient lié à la performance des réseaux

Le SAE PAQUETTERIE VOUS INFORME ...

Evolution des tarifs des factures Eau 2025-2026

Coût d'une facture d'eau de 100 m³ – différence 2024/2025/2026
Avec les redevances AESN aux taux maximums

Facture réelle 2024 Eau 100 m³



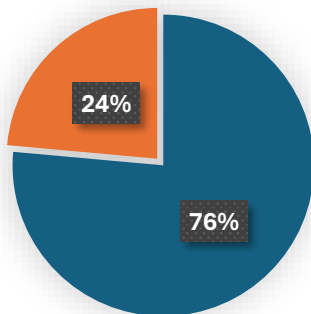
FACTURE 2024 : 253.20 € TTC	
Part SAEP EAU	204.67 €
Organisme public Agence Eau Seine Ndie	48.53 €

+ 31.12 € TTC / an sur une facture de 100 m³ :

+ 12.66 € TTC en eau
+ 18.46 € TTC redev. AESN

Projection facture 2025 Eau / (tarifs votés le 21/11/2024)

❖ voir commentaire bas de page



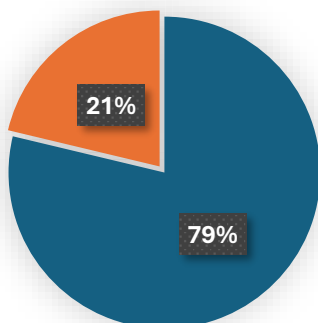
FACTURE 2025 : 284.32 € TTC	
Part SAEP EAU	217.33 €
Organisme public Agence Eau Seine Ndie	66.99 €

+ 2.43 € TTC / an sur une facture de 100 m³ :

+ 8.44 € TTC en eau *
-6.01 € TTC redev. AESN

Projection facture 2026 Eau 100 m³

(*Hypothèse de tarifs SAEP pour 2026)



FACTURE 2026 : 286.75 € TTC	
Part SAEP EAU	225.77 €
Organisme public Agence Eau Seine Ndie	60.98 €

❖ 2025 : Augmentation du coût du m³ d'eau

Considérant l'évolution des coûts de l'électricité, des matériaux, du carburant et des prestations de services ces 3 dernières années, le SAE Paquetterie se voit dans l'obligation de répercuter l'augmentation de ces charges fixes sur les prix des m³ d'eau. Le Conseil Syndical a donc décidé d'une augmentation de près de 0.13 € TTC /m³ sur le prix de l'eau (effet au 01.01.2025).